



FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS

## PROTECTION SOCIALE

Montreuil, le 20 février 2017

AVENIR DE LA CPR

# SERVICE PUBLIC SNCF, STATUT, RÉGIME SPÉCIAL, CPRP SNCF : UN SEUL COMBAT !

**Tout le monde connaît le lien étroit entre le sens de l'entreprise publique SNCF et le régime spécial. Si la protection sociale des cheminots est d'une grande qualité, c'est en large partie grâce aux agents de la Caisse, leur professionnalisme, leur efficacité. Mais attention, « l'outil » CPR est aujourd'hui malmené par la politique du Gouvernement, des Directions de la SNCF et de la CPR.**

La CGT, ses administrateurs au Conseil d'Administration (CA), comme beaucoup de cheminots et d'agents de la Caisse, croient en la CPR et en son avenir.

Mais celle-ci est fragilisée et nécessite une mobilisation conjointe des personnels et des affiliés pour la défendre.

La première menace est sans aucun doute celle de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) qui impose des gains de productivité irréalistes.

Comme la suppression d'emplois de conducteurs entraîne des suppressions de trains, la perte d'agents de la Caisse entraîne une baisse de la qualité et dégrade les conditions de vie et de travail des agents de la CPR. La CGT s'est toujours opposée aux COG dans leur principe et dans leur contenu.

Le schéma directeur des antennes de la Caisse est significatif. Les antennes des régions enclavées sont les plus menacées malgré une hausse de fréquentation (Chambéry, Clermont-Ferrand, demain Limoges ?). La proximité est une valeur du service public, elle doit rester également une composante de la CPR. Les antennes ne doivent pas fermer. Seule la CGT les a défendues dans le vote au CA de la CPR et dans la lutte locale par l'interpellation des directions régionales de la SNCF. Nous appelons les cheminots et les personnels de la caisse à soutenir la CGT dans cette démarche !

Le zèle de la Direction de la CPR accélère le phénomène, notamment au travers de décisions imposées comme la dématérialisation de la correspondance. Non seulement cela se fait dans l'objectif de restructurer la caisse avec un impact négatif pour le personnel, mais cela met en grande difficulté les affiliés.

La CGT est à l'initiative d'une pétition unitaire sur l'amélioration des relations entre la CPR et ses affiliés, qui sera un point d'appui pour porter l'avenir de la Caisse et du régime spécial.



Là encore, nous appelons les cheminots et les personnels au statut, contractuels et UCANSS à s'en emparer pour affirmer leur attachement au Régime spécial et à la CPR !

**La seconde menace, qui pèse sur la caisse de prévoyance, est celle de la mise en place d'une complémentaire santé d'entreprise.**

Un avis de la direction de la Sécurité sociale affirme qu'elle n'est pas obligatoire pour les cheminots couverts par le régime spécial. Mais certaines organisations syndicales revendiquent néanmoins cette mutuelle obligatoire, comme cela a déjà été imposé aux agents contractuels de la SNCF.

Or les intentions de la direction de la SNCF sont claires : elle indique qu'elle ne financera pas un régime spécial, une médecine de soin et une complémentaire. Elle souhaite donc qu'une éventuelle mutuelle vienne en déduction des droits existants, ce qui serait préjudiciable aux cheminots et fragiliserait un peu plus la CPR, donc ses personnels.

**La CGT combattra toute tentative de mise en place d'une mutuelle obligatoire.**

**Enfin, la troisième menace vient des auteurs de la loi du 4 août 2014, portant réforme du système ferroviaire.** Cette réforme fait reposer le financement du système sur la productivité des salariés de la SNCF. L'annonce de 4 000 suppressions d'emplois par an, couplée à l'austérité salariale, réduit les financements du Régime spécial apportés par les cotisations sociales des cheminots.

De plus, la réforme favorise l'installation de la concurrence. Dans ce contexte, le Président de la SNCF, au nom de la compétitivité, ne cache pas son souhait de supprimer la cotisation du Taux T2 qui finance intégralement les droits spécifiques « retraite ». **Le gel des salaires, la précarisation de l'emploi, la sous-traitance massive ont pour objectif d'étrangler le financement du régime.**

La CGT a proposé aux autres Fédérations syndicales une démarche commune sur l'emploi et les salaires. Au-delà des conditions de travail des cheminots, des capacités à répondre aux besoins du service public, c'est également l'avenir du Régime spécial qui est en jeu.

La Fédération CGT des cheminots appelle les personnels au statut, contractuels et UCANSS de la CPR et les cheminots à s'inscrire dans les démarches CGT pour la défense et le développement du Régime spécial.

La Fédération CGT appelle également les personnels de la CPR à se rapprocher des syndicats CGT pour faire partager aux cheminots les menaces, les attaques et les dysfonctionnements du Régime spécial dont ils sont témoins.

La convergence des revendications et des luttes est la force des salariés !

**DÉFENDONS L'EMPLOI CHEMINOT ET L'EMPLOI À LA CPR !  
DÉFENDONS NOS ANTENNES CPR !  
DÉFENDONS ENSEMBLE LE RÉGIME SPÉCIAL !**

**SIGNONS MASSIVEMENT  
LA PÉTITION UNITAIRE « CPR » !**

